

TABLEAU DE GARANTIES

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFONDS
<p>1 / ANNULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annulation pour motif médical (A1). • Annulation causes dénommées (A2) <ul style="list-style-type: none"> - Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés - Vol dans les locaux professionnels ou privés dans les 48 heures avant le départ - Convocation administratives ou professionnelles - Dommages graves au véhicule dans les 48 heures avant le départ - Vol des papiers - Contre-indication de vaccination 	<p>(A1) 6000 € par personne et 30 000 € par évènement</p> <p>(A2) 6000 € par personne et 30 000 € par évènement</p>
<p>2 / DEPART MANQUE (B)</p>	<p>(B) Prise en charge d'un nouveau billet pour un départ dans les 24 heures dans la limite de 1000 € par personne / Franchise de 20% de la valeur du nouveau billet</p>
<p>3 / BAGAGES (C)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets précieux (C1) • Limitation pour les objets acquis pendant le voyage (C2) • Retard de livraison (+ de 24 heures) (C3) 	<p>(C) 1 500 € par personne et 10 000 € par évènement / Franchise 50 € par personne</p> <p>(C1) 40% du capital assuré</p> <p>(C2) 25% du capital assuré</p> <p>(C3) 150 € par personne / Sans Franchise</p>
<p>4 / FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR (D)</p>	<p>(D) 6 000 € par personne et 7 500 € par évènement</p>

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
<p>5 / RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE</p> <p>Dommmages corporels, matériels et immatériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont dommages matériels et immatériels consécutifs « Invalidité permanente » - Défense de vos intérêts : défense pénale et recours suite à accident <p>Action amiable ou judiciaire en cas de litige</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dont budget amiable • Dont budget judiciaire <p>Budget de l'arbitre : en cas de désaccord entre l'assuré et l'assureur</p>	<p>4 500 000 € /sinistre</p> <p>750 000 € /sinistre</p> <p>Dans la limite de 41 006 €</p> <p>1047 €</p> <p>Par litige :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise judiciaire : 3162 € - Avoués, huissier de justice, frais et honoraires : dans la limite des textes régissant la profession - Frais d'avocat : sur justificatifs - Honoraires d'avocat : dans la limite du barème joint avec les dispositions générales <p>277 €</p>	<p>150 € pour les dommages matériels et immatériels</p> <p>Néant pour le corporel</p> <p>296 € en cas d'action amiable</p> <p>1195 € en cas d'action judiciaire</p>
GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFONDS	
<p>EN OPTION :</p> <p>6 / MAINTIEN DES PRIX (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surcharge carburant • Augmentation des taxes aéroports • Variation du cours des devises 	<p>(E) 300 € par personne et 2 000 € par événement /</p> <p>Seuil d'intervention : 10 €</p>	